



Montcherand, le 13 novembre 2017

COMMUNE
DE
MONTCHERAND

Sur la Place 1

MUNICIPALITE

Conseil général
1354 Montcherand

Préavis municipal n° 08/2017 - Octroi d'un prêt au Tennis Club Montcherand pour la réfection des courts

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis demande au Conseil général l'approbation et l'octroi d'un crédit pour un prêt au Tennis Club Montcherand (TCM ci-après) pour la réfection des surfaces de jeux.

2. Préambule

Le TCM a été fondé en 1988. Les courts et la Club-House ont été construits sur le DDP no 213 appartenant au TCM situé sur la parcelle no 80 de la Commune. Le Club compte actuellement une septantaine de membres et espère dépasser la centaine, avec la pose d'un nouveau revêtement 4 saisons, ainsi que la réservation des courts par internet.

Depuis sa création, la surface de jeux a déjà été rénovée une fois. Malgré l'entretien effectué par le Club, le revêtement actuel ne donne plus satisfaction, car les lignes se déforment à en devenir dangereuses, et le sable contenu dans les tapis c'est fortement compacté.

La nouvelle surface de jeu devrait avoir une durée de vie supérieure à l'ancienne, grâce à l'amélioration des matériaux, ainsi qu'à l'utilisation de sable de céramique incompressible.

3. Coût du projet

Le coût total de la rénovation est devisé à CHF 107'800.-

En y soustrayant les travaux effectués par les membres, ainsi que la réserve financière du TCM (CHF 20'000.-), la somme de CHF 80'000, reste à financer, soit CHF 70'000.- sous forme de prêt, et CHF 10'000.- accordés à titre de participation par la Commune.

Une demande de subvention au Fonds du sport sera effectuée. La subvention devrait se monter à environ CHF 10'000.-, et si le TCM l'obtient, elle sera directement versée à la Commune en amortissement du prêt.

4. Financement

Actuellement, le TCM a une dette envers la Commune de CHF 74'972.88, de laquelle découle une annuité constante de CHF 3'338.-, soit 1% d'amortissement et 3% d'intérêts.

En cas d'un nouveau prêt de la Commune, le Club s'engage à verser une annuité constante de CHF 5'500.-.

La Municipalité a accepté cette proposition d'annuité constante mais en adaptant annuellement le taux d'intérêt en fonction du taux moyen des emprunts communaux. Cela permettra au TCM d'amortir plus rapidement ces dettes.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à accepter l'octroi d'un prêt de CHF 70'000.-, et CHF 10'000.- à titre de participation au Tennis Club Montcherand.

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. Un crédit de CHF 70'000.- est octroyé à la Municipalité pour un prêt au Tennis Club Montcherand pour la réfection des courts de Tennis, et CHF 10'000.- à titre de participation.
2. Ce montant sera financé par la trésorerie courante.
3. Le montant sera amorti par une annuité constante de CHF 5'500.- avec un taux d'intérêt variable fixé annuellement par la Municipalité en fonction du taux moyen des emprunts communaux.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Bertrand Gaillard

La secrétaire :
Sandra Cunsolo

Délégué municipal : Bertrand Gaillard